



## ARRETE

### DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHARLINE GONCALVEZ AGENT INSTRUCTEUR AU SEIN DU SERVICE ACCUEIL FAMILLES-CITOYENNETE

N°AR01\_2022\_0327

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-30, L.2122-32 et R.2122-8 ;

Vu l'arrêté n°AR01\_2021\_0255 du 30 juin 2021 (R.D. du 1<sup>er</sup> juillet 2021) portant délégation de signature à Madame Charline COURLY, agent instructeur non titulaire au sein du service Accueil Familles-Citoyenneté de la ville de Chaville ;

Considérant que le volume des affaires traitées au sein de la Commune nécessite, dans un souci d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux usagers, d'accorder une délégation de signature à des agents municipaux ;

Considérant que tout changement survenant dans la personne du délégataire affecte la délégation ;

Considérant que suite au changement de nom de l'agent et par la même de signature, il convient d'établir un nouvel arrêté de délégation de signature ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté n°AR01\_2021\_0255 du 30 juin 2021 (R.D. du 1<sup>er</sup> juillet 2021) portant délégation de signature à Madame Charline COURLY, agent instructeur au sein du service Accueil Familles-Citoyenneté de la ville de Chaville, est abrogé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame Charline GONCALVEZ, sous la surveillance et la responsabilité du maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement des maires-adjoints, pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- et la légalisation des signatures.

**Article 3 :** Le présent arrêté est transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Il est publié sur le site Internet de la Commune.

Par ailleurs, notification de cet arrêté est faite à Madame Charline GONCALVEZ.

**Article 4 :** Madame la Directrice territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Chaville, le 2 septembre 2022



Signé électroniquement par :  
Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 08/09/2022  
Qualité : Mr LE MAIRE  
(Jean-Jacques GUILLET)

**Jean-Jacques GUILLET**  
Maire de Chaville

Publication le : 27 septembre 2022

Notifié le :